

Linky Nouvelle arnaque des consommateurs validée

Bonjour à tous,

Il y a du nouveau : une nouvelle arnaque vient d'être validée, elle sera prochainement diffusée en News, elle concerne la puissance délivrée, résumé :

Les disjoncteurs actuels sont calibrés en Ampères par rapport à la valeur de la puissance souscrite.

Par exemple en triphasé 9KW : **15A soit une puissance par phase de 220vX15A = 3330VA ce qui donne X3 phases = 9990VA**

Pire si l'on considère un voltage de 230V il y a par phase 3450VA donc au total en triphasé **10350VA** (ce qui est la norme constatée)

EDF- ENEDIS ayant ramené le calibre de ses puissances souscrites dans le cas présent contrat de 9KW à 9KVA c'est à dire 3X3KVA, les consommateurs ne pourront plus disposer que de 13.04A par phase avec un comptage connecté Linky au lieu de 15A actuellement.

Résultat: avec compteur connecté Linky et avec le tour de passe-passe de passer des KW au KVA, au niveau de la puissance souscrite on perd \simeq 13% de puissance.

[(10350-9000)/10350*100] puisque la puissance sera limité par phase à 3KVA

Et hop le tour est joué ! Bingo pour EDF

L'entourloupe, l'arnaque c'est que l'on veut faire croire aux consommateurs qu'un abonnement en tri de 9KW est identique à un abonnement de 9KVA, ce qui est totalement faux, **ceci indépendamment du cos phi** qui est une arnaque avérée supplémentaire qui se rajoute!

C'est comme le super marché qui vend le paquet de biscuits avec le même emballage mais avec 13% de biscuits en moins pour le même prix.

Le raisonnement (calcul) est le même pour un comptage en monophasé.

Nous sommes dans le domaine du judiciaire.

Bien cordialement

Hugo

Next-up